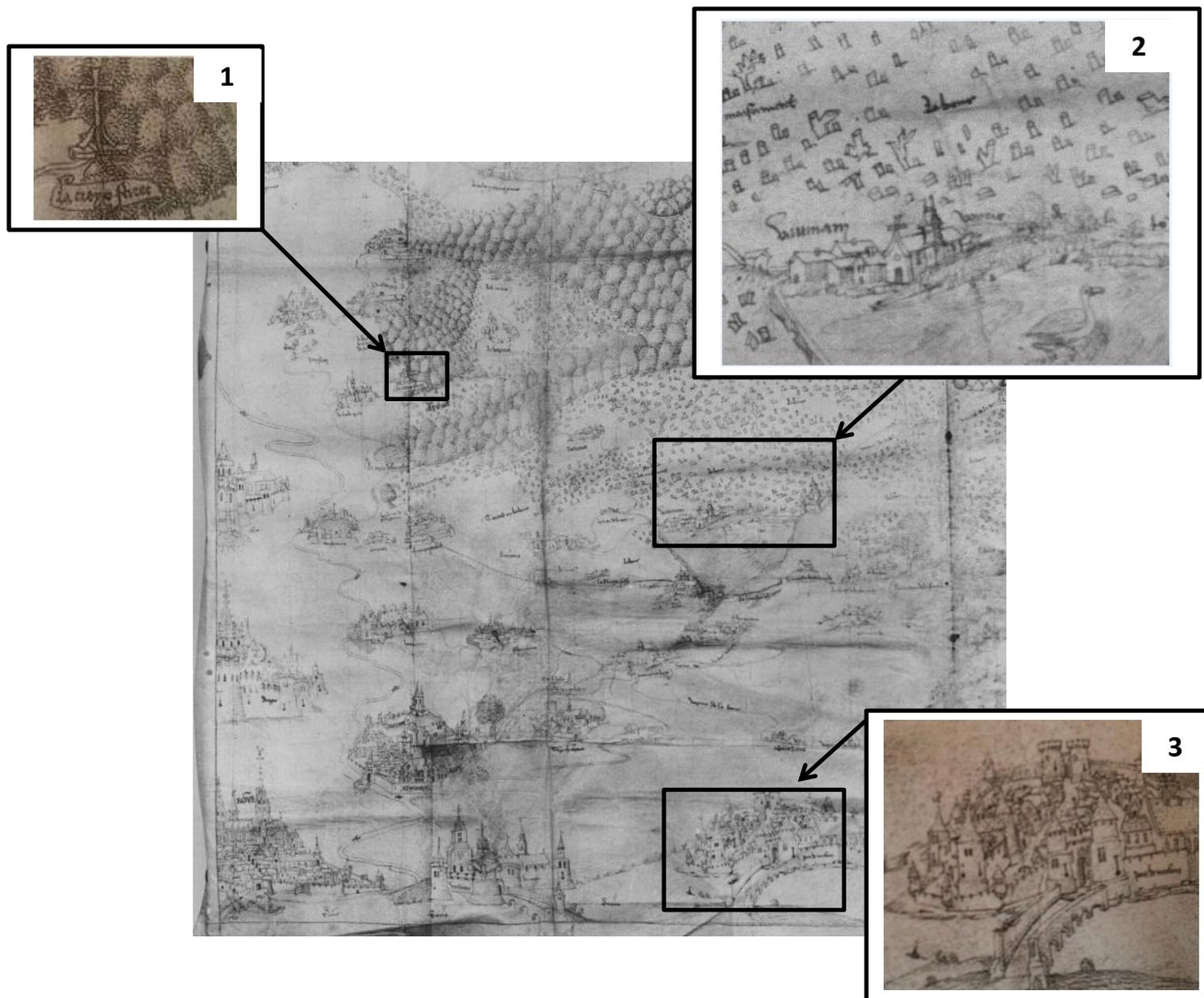


Extrait du plan représentant la forêt de Thelle, aujourd'hui dans le département de l'Oise en Picardie, XVIe siècle, feuille de parchemin, 75 X 65 cm, **ADVO 10J 1500 (3)**



Place dans les programmes scolaires

Classe de sixième, bulletin officiel spécial n° 6 du 28 août 2008

Partie I : mon espace proche, paysages et territoire

Classe de cinquième, bulletin officiel spécial n° 6 du 28 août 2008

Partie II : l'Occident féodal

Partie IV : vers la modernité, fin XVe-XVIIe siècle

Classe de seconde générale et technologique, bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010

Thème introductif : la place des populations de l'Europe dans le peuplement de la Terre

Issu du chartrier de la Roche-Guyon, le document, réalisé en 1540 ou 1541 et conservé aujourd'hui aux [Archives départementales du Val-d'Oise](#), est d'une grande richesse iconographique. Représentant la forêt de Thelle, le dessinateur a également pris soin de la situer par rapport aux grandes villes de l'Île-de-France et de la Picardie. Ce plan est remarquable à plusieurs niveaux.

1) Le renforcement du pouvoir royal

Le détail n° 1 est "la Croix ferrée", une borne de la "gruerie". C'est un droit de juridiction forestière que "le roi avait dans les bois de quelqu'un, et qui, outre les profits de la justice, lui assurait dans les coupes une part appelée tiers et danger" (dictionnaire de français Littré).

Le plan atteste du renforcement du pouvoir royal (avant les guerres de religion en France). Il a été établi dans le cadre des enquêtes sur les terres et les droits appartenant au domaine royal sous François I^{er} (1515-1547). Pour mieux lutter contre l'exploitation abusive des forêts (en plus des défrichements pour la culture de nouvelles terres, le bois est un matériau et une source d'énergie pour le chauffage, les forges, les verreries...), l'administration royale voulait préciser les droits fonciers du souverain face aux autres seigneurs locaux. Dans ce contexte, le plan devait servir à légitimer les droits fonciers et servir une gestion plus efficace des ressources forestières.

Il y avait en 1540 pour la forêt de Thelle trois coseigneurs : d'abord, le roi de France, seigneur du comté de Chaumont-en-Vexin ; ensuite la dame de Trie-Château, Jacqueline d'Estouville ; enfin le seigneur de Jouy-en-Thelle, Charles Pellevé, seigneur en fief de la Tour-au-Bègue à Chaumont.

Dans une perspective d'histoire locale, ce document pourrait être proposé en étude de cas dans la conclusion du thème 2 en [cinquième](#) concernant, dans la deuxième partie consacrée à l'Occident féodal, « l'émergence de l'État en France qui s'impose comme une autorité souveraine ». Il pourrait constituer une transition avec le thème 2, l'émergence du « roi absolu », dans la quatrième partie intitulée « vers la modernité ».

2) Zones défrichées et nouveaux labours

Ce plan est également très intéressant par l'indication des zones défrichées (le dessinateur a pris soin de montrer la base des arbres coupés : voir le détail n° 2) et des nouveaux terrains de « labour » (le mot apparaît plusieurs fois), indices probables d'un essor de la démographie locale.

"Dans toute la France, l'extension des cultures entraîne de nombreux défrichements que l'historien de la forêt française Michel Devèze, a signalés : ainsi en bordure de la forêt d'Orléans, lors des réformations de 1519, 1529, 1539, de nombreux paysans sont condamnés pour avoir mis en cultures quelques arpents aux dépens de la forêt; et des collectivités entières ont de 1520 à 1540 agrandi leur terroir en grignotant la forêt [...]. De même, sous François II les défrichements sont-ils importants aux confins de la Normandie et de la Picardie (comté de Gisors...)", in B. Bennassar et J. Jacquart, Le XVIe siècle, A. Colin, 1990, p. 255).

En [seconde générale et technologique](#), dans le thème introductif sur la place des populations de l'Europe dans le peuplement de la Terre, ce document pourrait engager la réflexion des élèves sur le « système démographique d'Ancien Régime » avant l'étude de la transition démographique au XVIIIe siècle. Sans trop extrapoler, le plan apporterait quelques traces « visibles » du rattrapage de la population au cours du "beau XVIe siècle" après « la saignée démographique » du XIVE siècle.

Même si le mot "labour" est à maintes reprises mentionné, on insistera sur le fait que les bois de haute futaie servaient d'abord à l'exploitation forestière.

3) Les choix de la représentation cartographique

L'analyse du document peut être enfin l'objectif principal « d'une sortie de terrain » préconisée par les programmes en [sixième](#) pour que les élèves découvrent leur territoire proche. Invités à manipuler des documents cartographiques, ils pourront aisément intégrer ce plan sur la forêt de Thelle dans une histoire des représentations cartographiques, de l'antiquité à nos jours.

On demandera aux élèves de mettre en perspective ce plan hors échelle détaillant des villes à "vue cavalière" avec les cartes actuelles pour représenter les espaces urbains. On fera observer les choix cartographiques présidant à l'identification des villes au milieu du XVIe siècle : des lieux de pouvoir ou à forte charge symbolique.

Par exemple pour Beauvais (qui n'est pas sur cet extrait comme Paris), on peut voir la cathédrale, les remparts et un moulin hydraulique qui reflètent l'urbanisme médiéval beauvaisien. Pour Meulan (détail n° 3), le pont qui enjambe la Seine serait le "pont aux perches". Le passage était payant et protégé par deux tours. Rouen (en bas à gauche) est nettement reconnaissable par la flèche de sa cathédrale. Un navire de commerce aux pieds des remparts indique le fort dynamisme de cette ville réputée pour ses draperies au XVIe siècle. Au-dessus, pour Gisors, sur la gauche du plan, on a représenté la collégiale et le château fort.

L'absence de l'échelle et de la perspective donnent libre cours à l'imagination du dessinateur, contemporain de Mercator et de la Renaissance (comparaison possible des visions cartographiques dans le programme de cinquième sur les bouleversements culturels et intellectuels). Les mares et étangs sont à ce point représentés que même un cygne, semble-t-il, est dessiné.

Sans souci des distances, les villages, les hameaux, les grandes routes et les principaux cours d'eau sont indiqués. Comme nous l'avons vu, des bornes plutôt que des lignes délimitent les droits seigneuriaux comme celui de la voirie (droit de justice).

Le choix stylisé de la représentation de la forêt (et des coupes !) sera à comparer avec une carte actuelle, de type IGN.

Pour terminer, cet extrait est utilisé actuellement, parmi d'autres documents, dans l'atelier ["que disent les archives sur la forêt ?"](#) proposé par les Archives départementales du Val-d'Oise aux classes du primaire au lycée (thèmes abordés : développement durable, espace rural/urbain, aménagements du territoire français).

Pour aller plus loin :

- « Forêt et réserves cynégétiques et biologiques », journée d'études *Environnement, forêt et société, XVIe-XXe siècles*, IHMC, Paris, École normale supérieure, janvier 2002. Publication IHMC-CNRS, Cahier d'études n° 13, 2003.

- Nicole Le Roy, « Une source iconographique sur l'Île-de-France et la Picardie : le plan de la forêt de Thelle vers 1541 », in *Aspects méconnus de la Renaissance en Île-de-France*, éditions Somogy, 1998, p. 44-49.

- Bartolomé Bennassar, Jean Jacquart, *Le XVIe siècle*, Armand Colin, 1972, rééd. 2013.